



Le Président Ndayishimiye soutient l'entrepreneuriat des jeunes

Le vendredi 21 octobre 2022, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a, pour la première fois depuis son accession au pouvoir, participé à une émission diffusée en direct sur une des chaînes locales, la Radio Kazoza FM. A travers l'émission "Be your own boss", il s'est exprimé en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

Au cours de cette émission qui a duré 2 heures (de 14h-16h), le Président de la République a échangé avec les autres invités sur plateau et a également répondu aux différentes questions des auditeurs afin de dissiper toute équivoque et encourager les jeunes à entreprendre en vue d'assurer leur autonomisation et contribuer en retour au développement socio-économique du pays.

S'exprimant sur les mesures salutaires récemment prises au Burundi, le Chef de l'Etat se réjouit qu'en tant que Père de la Nation il a contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population bien que beaucoup d'efforts restent encore à déployer.



Sur la question de savoir comment réaliser le principe mis en avant par le Gouvernement du Burundi selon lequel « chaque bouche doit avoir à manger et chaque poche de l'argent » Son Excellence Ndayishimiye indique que ce pari sera gagné à travers un travail acharné de tous les Burundais visant l'augmentation de la production jusqu'à avoir un surplus.

« Vous devez endurer les épreuves et relever les défis par un travail assidu », a dit le Numéro Un Burundais qui encourage les jeunes au rapatriement afin de contribuer à la reconstruction du pays.

Il a fustigé le mouvement migratoire de certains Burundais vers la Serbie qu'il a comparé au comportement de l'enfant prodigue en rappelant que le Burundi renferme beaucoup d'opportunités et qu'au lieu

Dans ce numéro:

page

Le Président Ndayishimiye soutient l'entrepreneuriat des jeunes

1

Les Burundais appelés à garder l'héritage de l'amour et l'unité légué par le Président Ndadaye

2

Lancement de la campagne de pulvérisation, de fertilisation et de plantation des caféiers

3

Le Centre CNAR de Gitega reçoit un don de matériel

6

Vers la mise en place d'un système d'alerte précoce pour prévenir les catastrophes

8

Communiqué de Presse no 18 de la Réunion du Conseil des Ministres du Jeudi 20 octobre 2022

11

d'abandonner leur pays ils devraient plutôt exploiter ces opportunités.

Se basant sur sa propre expérience, le Président Burundais a conseillé les citoyens à faible revenu à avoir le courage d'initier de petits projets générateurs de revenus afin d'accroître le revenu familial.

Le Président Ndayishimiye a enfin appelé tous les Burundais à contribuer à l'amélioration de l'image de leur pays par tous les moyens possibles et à se retrousser les manches pour contribuer à son développement.

(www.presidence.gov.bi)

Les Burundais appelés à garder l'héritage de l'amour et l'unité légué par le Président Ndadaye

Le vendredi 21 octobre 2022, dans une messe de requiem célébrée dans le cadre de la commémoration du 29ème anniversaire de l'assassinat du Président Ndadaye Melchior, Héros de la Démocratie, les Burundais ont été interpellés à garder son héritage basé sur l'amour et l'unité.

Rehaussée par le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye qui était accompagné par la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye et plusieurs hauts dignitaires de l'Etat, cette messe organisée en mémoire du Président Melchior Ndadaye, ses proches collaborateurs assassinés la même nuit et d'autres Burundais tués quelques jours après, fût une occasion d'inviter le peuple Burundais à se pardonner mutuellement et à rejeter toute forme de discrimination à l'instar du Président Ndadaye avec l'appui de la force divine.

« C'est le moment de fermer la page sanglante qui marque la période sombre de l'histoire du pays pour ouvrir les pages du pardon et de la réconciliation afin d'acheminer vers un développement durable du pays », a dit Mgr Anatole Rugerinyange en s'appuyant sur la parole de Dieu tiré dans Ephésiens.

Les cérémonies se sont poursuivies au Mausolée du Héros de la Démocratie du Burundi où reposent également ses proches collaborateurs et autres martyrs inconnus. Au nom de tous les Burundais, le Couple Présidentiel a rendu hommage au Héros de la Démocratie



par le recueillement et dépôt des gerbes de fleurs sur la tombe de feu Président Ndadaye et sur celui du martyr inconnu, suivi par les représentants du corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi, les familles des illustres disparus, les formations politiques et bien d'autres.

Ce fût une occasion de rappeler aux invités le parcours du Héros de la Démocratie et particulièrement son discours prononcé après la victoire de son parti politique, un discours qui a marqué les esprits à travers lequel le Président Ndadaye annonçait la mise en place d'une administration basée sur l'unité et la justice pour tous.

Investi le 10 juillet 1993 pour un mandat de 5 ans, le Président Melchior Ndadaye passa seulement 112 jours à la tête du pays car il fût assassiné le 21 octobre 1993 de la même année.

www.presidence.gov.bi

KAZOZA CARE FOR CHILDREN distribue du matériel scolaire aux enfants indigents de la commune Buterere

KAZOZA CARE FOR CHILDREN, une des associations de la Diaspora Burundaise, avait donné du matériel scolaire (des cahiers, des stylos, des crayons et des lattes) aux enfants indigents sélectionnés dans 100 ménages de la zone Buterere, en Mairie de Bujumbura, le mercredi, 05 octobre 2022. C'était un grand plaisir pour les parents et leurs enfants qui viennent de passer plus d'une année sans étudier. Dans ces cérémonies, était présent Monsieur Didier NDUWIMANA, communément appelé Prophète Joshua de Sabaoth Church.

Dans son allocution, le Prophète Joshua a encouragé ces enfants en leur demandant de profiter de cette occasion pour étudier parce que ce matériel scolaire est disponible grâce aux gens qui se sont sacrifiés, qui les aiment et qui veulent que cette nouvelle génération grandisse avec un cœur d'amour. Il leur a demandé d'être reconnaissants pour ce geste et de le faire à leur tour aux autres dans l'avenir.



Du côté des élèves, ils avaient remercié KAZOZA CARE FOR CHILDREN du fond du cœur pour cette bonne action parce que de leur part, ils n'avaient aucun espoir de reprendre les cours, parce que leurs parents sont incapables de les donner ce dont ils ont besoin pour étudier mais voilà que Dieu leur a fait des miracles.

Du côté des parents, ils se sont réjouis de cette grande initiative de KAZOZA CARE FOR CHILDREN d'aider les enfants indigents et leurs parents pour qu'ils continuent d'étudier comme les autres. Les parents avaient aussi demandé à cette association de leur venir en aide en leur donnant une certaine somme d'argent pour les petits projets pour pouvoir nourrir ces enfants.

La personne recenseur de ces 100 ménages a dit que ce n'était pas un travail facile auparavant mais Dieu aidant, cela a été un grand succès pour ces ménages. Elle a profité de cette occasion pour remercier KAZOZA CARE FOR CHILDREN et le Prophète Joshua pour ce grand geste.

La Représentante de KAZOZA CARE FOR CHILDREN au Burundi, Madame Emelyne NIYONSABA a dit que cette association a commencé les activités en 2019, avec un objectif d'aider les enfants et les parents indigents. Cette association a commencé à prendre en charge 10 enfants, et certains d'entre eux ont terminé l'école secondaire et que jusqu'aujourd'hui ils sont fiers du pas franchi. Elle a ensuite dit qu'ils ont choisi la zone Buterere parce qu'ils ont constaté que cette commune comprend beaucoup d'enfants et de ménages en pauvreté. Elle a enfin remercié tous ceux qui ont contribué pour que ce travail réussisse, tout en commençant par les fondateurs de cette association.



(Rédaction-MAECD)

Les intrants agricoles doivent parvenir aux agriculteurs endéans une semaine



Le lundi 17 octobre 2022, dans une réunion d'évaluation de l'état d'avancement des préparatifs de la saison A tenue au chef-lieu de la capitale politique à Gitega, à l'intention des hauts cadres et cadres du Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, et ceux du Ministère en charge de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité Publique, des Gouverneurs de provinces et des Administrateurs communaux, le Premier Ministre Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca a annoncé que les agriculteurs les plus démunis dont les semences n'ont pas germé ou ont été détruites par manque de pluies vont bénéficier de nouvelles semences afin de ne pas rater cette saison culturale.

Au cours de cette réunion, le Premier Ministre a invité chaque Gouverneur à présenter la situation des intrants agricoles (semences et fertilisants) disponibles dans sa province et les quantités attendues, les superficies destinées à être cultivées et celles déjà ensemencées.

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement des préparatifs de la saison culturale A, le Premier Ministre a demandé au Représentant de l'usine FOMI de fournir avant la fin de cette semaine l'engrais type Imbura aux provinces qui n'en ont pas encore eu en quantité suffisante, jusqu'à 70%

au moins des besoins exprimés. Il a également fait remarquer que les provinces de Cibitoke, Bujumbura et Bubanza n'ont pas assez d'engrais type Bagara et Totahaza et a demandé à l'usine FOMI de leur fournir ces intrants dans les meilleurs délais.

Le Premier Ministre a saisi cette occasion pour demander aux administrateurs communaux et aux techniciens des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) d'identifier les agriculteurs les plus démunis dont les semences n'ont pas germé ou ont été détruites par manque de pluies et de leur fournir de nouvelles semences pour éviter de rater cette saison. Il a recommandé par la même occasion aux administratifs aux techniciens des BPEAE de s'assurer des quantités d'intrants agricoles qui sont dans les entrepôts provinciaux et communaux et de suivre leur acheminement dans les zones et sur les collines.

Le Premier Ministre a également invité les administratifs à organiser des fouilles-perquisitions pour saisir les fertilisants commercialisés frauduleusement et les remettre aux agriculteurs les plus démunis.

Il a recommandé par ailleurs aux administratifs et aux techniciens des BPEAE de développer et de vulgariser à grande échelle les cultures d'exportation, afin d'avoir des devises.

Pour terminer, le Premier Ministre a demandé aux administratifs de faire respecter les nouveaux prix des produits BRARUDI. Il a précisé qu'il n'y a plus de bistrot hauts standing et que toutes les buvettes doivent désormais pratiquer les mêmes prix, hormis les hôtels.

www.rtnb.bi

Visite d'une délégation des investisseurs belges au Burundi



Ce mardi 17 octobre 2022, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a reçu en audience une délégation des investisseurs belges de la société TARGET CONSULTING GROUP conduite par Monsieur Alexis FRANCK. Leurs échanges ont été centrés sur certains projets que cette société veut réaliser au Burundi dans les domaines de l'énergie,

télécommunication, protection des forêts et la valorisation de l'Aéroport International Melchior NDADAYE et le Port de Bujumbura etc.

Monsieur Alexis FRANCK a annoncé que dans un premier lieu, ces investisseurs vont construire un Centre Commercial en zone Gatumba, commune MUTIMBUZI qui servira aux échanges commerciaux entre le Burundi et les pays voisins notamment la République Démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie via le transport maritime du Lac Tanganyika.

Le Secrétaire Permanent a apprécié leurs projets et a souhaité les investisseurs le bienvenu au Burundi. Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a fait savoir que le Gouvernement du Burundi encourage des investisseurs œuvrant dans le secteur du développement économique et des projets qui figurent dans les priorités du Plan National du Burundi 2018-202. **(Rédaction-MAECD)**

Lancement de la campagne de pulvérisation, de fertilisation et de plantation des caféiers



Le jeudi 20 octobre 2022, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a procédé, sur la colline Gihuga de la commune Giheta en province de Gitega au lancement national de la cam-

pagne de Pulvérisation, de Fertilisation et de mise en place des plants de caféiers. Les activités de cette campagne ont été rehaussées par le Secrétaire permanent au Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage Monsieur Prosper Dodiko avec le DG de l'ODECA Monsieur Emmanuel Niyungenko.

Dans son discours de circonstance, le Secrétaire Permanent Monsieur Prosper Dodiko a fait savoir que le café est cultivé au Burundi depuis 1920 et apporte au pays plus de 80% de devises en exportant ce produit.

Le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a exhorté la population en général et

les caféiculteurs en particulier à bien entretenir le café, une culture d'exportation d'une grande importance dans l'économie nationale.

Pour encourager la culture de café, le Gouvernement du burundais a revu à la hausse le prix du café par kg et octroyé les plants caféiers et les pesticides aux cultivateurs gratuitement, a précisé Monsieur Prosper Dodiko. Le Gouvernement donne aux caféiculteurs des fertilisants à 40% et

les 60% restants sont à la charge de l'Etat, a ajouté le Secrétaire Permanent au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les participants à cet événement ont suivi comment pratiquer la pulvérisation avec les outils appropriés, comment procéder à la fertilisation des plants de caféiers ainsi que les procédures de mise en place des plants caféiers. (www.rtnb.bi)

Le Centre CNAR de Gitega reçoit un don de matériel



des Droits de la Personne Humaine et du Genre dans ses attributions a exprimé sa gratitude envers la Fondation Umuseke pour le don de l'appareil de radiologie au centre CNAR. C'est un don d'une grande importance pour la population burundaise qui demande des services au CENAR

Le lundi 17 octobre 2022, la Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre Madame Imelde Sabushimike a procédé à la remise d'un appareil de radiologie au centre national d'appareillage et de rééducation (CNAR) de Gitega. Cet appareil a été octroyé par la Fondation Umuseke dont le siège se trouve en Italie. C'est un ouf de soulagement pour le CNAR dont le service de radiologie ne fonctionnait pas depuis 8 mois.

La Ministre ayant la Solidarité Nationale,

car ce centre accueille des personnes aux moyens limités.

La Ministre en charge de Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a lancé un appel à toute personne vivant avec handicap ou qui a connu un accident de se rendre à ce centre national pour se faire soigner car d'après la ministre, cet appareil de radiologie est à la disposition de tous ceux qui en ont besoin pour des soins de santé. (www.rtnb.bi)

Célébration de la Journée internationale de la paix



Le lundi 17 octobre 2022, le Ministre de la Solidarité nationale, des Droits de la Personnes Humaines et du Genre en collaboration avec le PNUD a organisé une journée d'échanges sur les droits de l'homme à l'intention des conseillers communaux et des assistants sociaux de la province Gitega au chef-lieu de la province de Gitega. La journée a été organisée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la paix, édition 2022.

Dans son discours de circonstance, la Mi-

nistre ayant les Solidarité nationale, des Droits de la Personnes Humaines et du Genre Madame Imelde Sabushimike a indiqué que la journée internationale de la paix est célébrée chaque année, le 21 septembre. Le thème retenu pour cette année est "Mettre fin au racisme. Bâtir la paix".

La Ministre a expliqué que la paix est une condition incontournable pour le développement du bien entre des communautés. Et d'ajouter que le concept de la paix reste un des éléments majeurs hérité de l'univers culturel de nos ancêtres.

Elle a fait savoir que le Gouvernement ne ménage aucun effort pour assurer la paix et la sécurité de la population afin qu'elle puisse vaquer à ses travaux de développement dans la tranquillité. Les participants à cet atelier de formation en droits humains ont suivi des exposés sur la déclaration universelle des droits de l'homme, les droits catégoriels et la citoyenneté responsable. (www.rtnb.bi)

Célébration de la journée internationale de la femme édition 2022

Le mardi 18 octobre 2022, le Burundi a célébré, la journée internationale de la femme rurale édition 2022. Organisée par le Ministère en charge de la Solidarité



Nationale des Affaires Sociales, les Droits de la Personnes Humaines et du Genre. Cette journée a été célébrée dans la capitale politique de Gitega sous le thème : « La femme rurale au cœur de l'alimentation équilibrée pour tous ». Les cérémonies étaient rehaussées par la présence du Secrétaire Permanent au Ministère en charge

de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, les Droits de la Personnes Humaines et du Genre Monsieur Pontien Hatungimana, du Représentant résident de

l'OMS au Burundi, du Gouverneur de Gitega ainsi que d'autres hauts cadres et cadres dudit Ministère.

La célébration de la journée internationale de la femme rurale était agrémentée par des danses traditionnelles relatant le rôle et l'importance de la femme rurale dans la société burundaise et l'exhibition du tambour burun-

dais. Cette journée a été marquée par ailleurs par l'exposition-vente des produits manufacturés fabriqués par les femmes et les produits agricoles, fruit des efforts et du labeur de la femme rurale.

Dans son discours de circonstance, le Secrétaire Permanent au Ministère en charge de la solidarité nationale Monsieur Pontien Hatungimana a indiqué que les femmes rurales contribuent énormément au développement du pays en général et des familles en particulier, à travers les travaux champêtres et l'élevage du petit bétail. Pour cette raison, la femme rurale est considérée comme pilier du développement, sous plusieurs angles.

De son côté, la Représentante des femmes rurales a salué les initiatives du Gouvernement burundais et de ses partenaires pour soutenir la femme rurale et promouvoir son développement intégral. Elle a apprécié entre autres la mise en place de la banque d'Investissement et de Développement pour la Femme (BIDF), l'accès libre de la fille à l'éducation ainsi que la participation de la femme dans les instances de prise de décision et bien d'autres.

Néanmoins, elle déplore le fait que les femmes rurales subissent encore des violences en famille et dans la communauté et demande au Gouvernement du Burundi de consentir plus d'efforts pour protéger davantage la femme rurale des attaques dirigées contre elle, en mettant en place d'autres instruments juridiques qui militent pour la protection et la promotion des droits de la femme.

Au nom du représentant du système des Nations Unies au Burundi, le Représentant résident de l'OMS au Burundi, Dr Xavier Crispin a laissé entendre à cette occasion que les Nations Unies apprécient positivement le rôle de la femme rurale au Burundi. Il a fait savoir que les Nations Unies soutiendront toujours les initiatives visant l'autonomisation politique et socio-économique de la femme rurale.

Les cérémonies se sont clôturées par la visite des stands des produits vivriers et manufacturés fabriqués par les femmes rurales, dans une exposition-vente qui va durer deux jours.

(www.rtnb.bi)

Vers la mise en place d'un système d'alerte précoce pour prévenir les catastrophes

Le lundi 17 octobre 2022 Burundi s'est joint au monde entier dans la célébration de la journée internationale de réduction des risques de catastrophes édition 2022 sous le thème : "Alerte précoce, pilier de la résilience pour le développement communautaire". Les cérémonies de cette journée se sont déroulées au terrain de football du camp Muha dans la commune urbaine de Muha.

Les activités de cette journée ont débuté par une visite d'un ravin situé au quartier Gasekebuye en commune Muha soutenu



dans le cadre de la résilience des risques de catastrophes naturelles exécutées par l'Or-

ganisation Internationale des Migrations (OIM) en collaboration avec la plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes sur financement de l'Union Européenne.

Dans son discours, le délégué du Représentant résident des Nations Unies au Burundi, Dr Xavier Crispin dans les cérémonies a indiqué que les Nations Unies prendront la tête d'une nouvelle action pour garantir que chaque personne sur terre soit protégée par les systèmes d'alerte précoces d'ici 5 ans.

Au Burundi, le système de réduction des risques de catastrophes s'est amplement renforcé ces dernières années comme plus d'un le sait, le Burundi est l'un des pays les plus touchés par le changement climatique, il est régulièrement frappé par une variété d'aléas naturels liés à des événements hydrométéorologiques et climatiques à effet lent.

Ces événements hydrométéorologiques (vents orageux, pluies diluviennes, les glissements de terrain et les inondations) et climatiques à effet lent (sécheresse, dégradation du sol et érosion) sont responsables de plus de 90% de déplacement des personnes et laissent des dizaines de milliers de personnes sans domicile.

Ces catastrophes naturelles causent de graves dommages au moyen de substance, ils détruisent des maisons, des terres agricoles, des magasins, des routes, des écoles et sont par conséquent un frein à la croissance et au développement.

Selon Dr Xavier Crispin, les impacts de changements environnementaux et climatiques se font ressentir à travers tous le pays, il faut donc agir sans attendre, pour renforcer la résilience aux changements dans le pays, afin de réduire les risques liés aux catastrophes.

Dr Xavier Crispin fait savoir que le Plan National Développement (PND2018_2027) qui intègre la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques reflète de manière élo-

quente les efforts et l'engagement du Gouvernement pour prévenir ces risques, les Nations Unies s'engagent donc à soutenir ces efforts.

C'est dans cette optique qu'une action concertée de mise en place d'un système d'alerte précoce a été menée pour prévenir et permettre une gestion plus effective et plus efficace des catastrophes au Burundi. Dans ce cadre, du matériel, une carte multi-risque et la mise à jour des plans de contingence ont été financées.

Quant au Secrétaire Permanent au Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique André Ndayambaje, la célébration de cette journée marque l'examen à mi-parcours du cadre de Sendai qui se conclura lors d'une réunion de haut niveau de l'assemblée générale en mai 2023 à une déclaration politique.

Cette journée internationale de réduction se célèbre normalement le 13 octobre de chaque année. Cette journée a été instituée par la Conférence de Sendai qui a adopté un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe qui fixe sept objectifs mesurables à atteindre d'ici à 2030.

Le Secrétaire Permanent du Ministre en charge l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a fait savoir que le gouvernement a mené des actions résilientes comme la mise en place de la plateforme nationale, la stratégie nationale 2018-2025, les plans de contingence, la cartographie multirisque, le fonds de prévention des risques, le réseau des journalistes et compte prochainement ouvrir une école de gestion des risques qui sera régionale, la protection des berges de la rivière Rusizi et l'augmentation du matériel d'intervention.

La célébration de cette journée en Mairie de Bujumbura a une signification particulière car les communes qui la composent sont parmi les endroits à haut risque selon la cartographie multirisque.

André Ndayambaje a demandé aux services habilités de redoubler d'efforts pour que le système d'alerte précoce soit effectif pour prévenir les populations avant que les catastrophes ne s'abattent sur eux sans le savoir. Il a remercié tous les partenaires au

développement de leurs appuis multiformes. (www.rtnb.bi)

BHB: Vers la facilitation des opérations bancaires



Banque de l'habitat du Burundi (BHB) et après le lancement officiel de ses activités, la BHB s'est assignée l'objectif de devenir une banque de proximité afin de mieux servir ses clients.

Pour atteindre cet objectif, la BHB a décentralisé ses activités en créant des agences à Ngozi, Rumonge,

Le lundi 17 octobre 2022, la Banque de l'Habitat du Burundi BHB, a lancé un nouveau produit de transfert d'argent pour ses clients : BHB e-cash.

Ce produit est le résultat d'un partenariat entre la BHB et la société Sasai Fin Tech connue sous le nom d'ECOCASH.

Ce partenariat permettra aux clients de la banque d'effectuer des opérations de transfert d'argent du compte bancaire du client vers son compte ECOCASH et vice versa y compris le retrait, la consultation de solde, le mini historique, de son compte bancaire via le téléphone mobile, a déclaré Monsieur François Nibizi, Administrateur Directeur Général de la Banque de l'Habitat du Burundi.

Selon l'ADG, suite à la transformation du Fonds de promotion de l'habitat urbain en

Gitega et dans les trois communes de la mairie de Bujumbura.

Mais le constat est que tous les clients qui ont ouvert leurs comptes ne peuvent pas faire des opérations bancaires parce que la BHB ne se trouve pas encore dans toutes les provinces du pays. Dans le but de répondre aux besoins de ses clients, améliorer son image de marque, la BHB a décidé de négocier des contrats de partenariat avec les plateformes des systèmes de paiement par transfert d'argent, ECOCASH et LUMICASH. L'Administrateur Directeur Général de la Banque de l'habitat du Burundi a conclu que ces partenariats permettront aux clients de la BHB d'effectuer des opérations bancaires, via les téléphones mobiles sans devoir se rendre aux guichets de la banque.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°18 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 20 octobre 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le vendredi 14 octobre 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de Plan d'Actions Annuel du Gouvernement, Exercice 2022-2023, présenté par les Services de la Présidence de la République.

Dans le souci d'organiser la planification annuelle conformément à l'année budgétaire qui commence avec le 1^{er} juillet de l'année et se termine le 30 juin de l'année suivante et en tenant compte de la notion de budgets- programmes et contrats programmes, un nouveau Plan d'Actions Annuel pour l'Exercice 2022-2023 vient d'être élaboré, intégrant le Plan de Travail et Budget Annuel « PTBA » qui montre les résultats trimestriels à atteindre avec un budget y relatif.

Le Plan d'Actions du Gouvernement Exercice 2022-2023 constitue la synthèse des actions que les ministères ont planifiées comme activités phares de l'année budgétaire 2022-2023.

Les actions retenues dans le Plan d'Actions Annuel présentent une portée nationale et assurent la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, ainsi que les Objectifs de Développement Durables (ODD), poursuivent les objectifs inscrits dans la Vision Burundi 2025 et trouvent de plein pied leur fondement dans les grands axes du Plan National de Développement du Burundi. Ce Plan d'actions comprend aussi les actions issues du Projet National « EWE BURUNDI URAMBAYE ».

Ce Plan montre les objectifs à atteindre, les actions concrètes à mener, les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables, les zones d'actions, les échéances, le budget et les sources de financement.

Enfin ce Plan constitue, dans chacune de ses composantes sectorielles, un engagement du ministère concerné pour les résultats présentés sur chaque action.

Il doit apporter des solutions concrètes aux attentes de la population, et c'est sur base des résultats sur terrain que les ministères seront évalués.

Après échange et débat, le Plan d'actions a été **adopté** avec entre autres recommandations de:

- Procéder à une sensibilisation sur la corrélation entre le Plan d'Actions Annuel et le Budget- Programme pour que tout le monde en ait une même compréhension ;
- Privilégier les activités qui présentent une visibilité et qui ont un impact direct sur le terrain et sur la population ;
- Que le Ministère en charge des Finances soit plus rapide pour disponibiliser les fonds nécessaires pour le financement des activités dans les délais prévus dans le Plan d'actions;
- Montrer le coût global du Plan d'Actions ainsi les montants totaux selon les sources de financement ;
- Faire en sorte que les critères de cotation soient les mêmes pour tous les ministères ;
- En plus du Plan National de Développement comme référence, il faut tenir compte du Discours-Programme du Chef de l'Etat pour identifier les actions prioritaires ;
- Il est nécessaire de procéder à l'évaluation de l'exécution du Plan National de Développement et du Discours- Programme du Chef de l'Etat pour identifier les actions urgentes et prioritaires à mettre en œuvre ;
- Intégrer les ajustements proposés par les différents ministères et que le document soit approuvé le plus rapidement possible ;
- Dans l'avenir, les Services de la Présidence de la République vont orienter les techniciens sectoriels dans la sélection des actions phares qui tiennent compte de la vision de la Plus Haute Autorité ;
- Approuver à temps les plans d'actions annuels pour les prochaines années budgétaires ;
- Dans l'élaboration des prochains plans d'actions, s'assurer à temps que ceux-ci sont en lien avec le Plan National de Développement et le Programme d'Investissements Publics ;

2. **Projet de loi portant révision du statut de la profession d'Avocat**, présenté par la Ministre de la Justice.

La profession d'avocat est actuellement régie par la loi n°1/014 du 29 novembre 2002 portant réforme du Statut de la profession d'Avocat.

Avec près de deux décennies d'existence de cette loi, celle-ci ne cadre plus avec les réalités actuelles et mérite d'être actualisée.

En effet, depuis son entrée en vigueur, le phénomène de la mondialisation, le développement des technologies, les réformes de l'enseignement supérieur, l'adhésion du Burundi à des organisations régionales ainsi que la multiplication des barreaux ont eu une incidence sur le statut de la profession d'Avocat.

Il convient donc d'actualiser cette loi devenue aujourd'hui anachronique, pour répondre aux exigences du moment.

Les principales innovations du projet de loi sont les suivantes :

- Adapter la loi au système BMD afin de donner une réponse aux demandes incessantes des bacheliers en Droit qui veulent embrasser la carrière d'Avocat, car la loi en vigueur admet uniquement comme Avocat stagiaire les titulaires d'au moins une licence en Droit.
- Prévoir une formation professionnelle initiale obligatoire avant d'être admis comme Avocat stagiaire ;
- Prévoir une formation professionnelle continue obligatoire pour tout Avocat actif pour adapter les connaissances intellectuelles des Avocats à l'évolution de la société et de la science ;
- Mettre en place un cadre de coordination des barreaux, en l'occurrence un conseil national des barreaux, pour parer à d'éventuels contentieux qui peuvent naître entre les Avocats ressortissants des différents barreaux ;
- Tenir compte de l'intégration du Burundi dans l'EAC car la mobilité transfrontalière des Avocats doit être une réalité.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de:

- Etendre l'interdiction d'exercer la profession d'Avocat à celui qui a été révoqué dans une institution étatique à statut spécifique comme l'OBR, la BRB, etc;
- Bien mentionner le serment que l'Avocat doit prêter ;
- Rester ouvert aux autres communautés régionales dont le Burundi est membre en plus de l'EAC ;

- En ce qui concerne le diplôme exigé pour être Avocat stagiaire, préciser que c'est le diplôme de baccalauréat ou équivalent d'une Université reconnue au Burundi ou d'un diplôme étranger admis en équivalence académique au Burundi ;
- Préciser ce qui sera fait pour un stagiaire qui échoue plus d'une fois au test de passage du petit tableau au grand tableau ;
- Préciser que l'assistance à un vulnérable par un Avocat désigné est gratuite et que ce vulnérable ne peut pas être de la famille de l'Avocat ;
- Indiquer les sanctions à appliquer en cas de défaillance exagérée d'un Avocat.

3. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement IDA n° E0700-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet de Facilitation du Commerce et d'intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL) », présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.**

Le Plan National de Développement du Burundi fait de la dynamisation des secteurs porteurs de croissance l'une de ses principales priorités. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé à développer le transport lacustre et les autres voies navigables, et redynamiser le secteur du commerce.

Ainsi, dans le souci de promouvoir ce secteur, le Burundi et ses partenaires au développement doivent y canaliser les moyens financiers conséquents. La préparation du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands Lacs constitue l'une des réponses à cette préoccupation.

L'objectif du Projet est de faciliter les échanges et d'améliorer la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnées, ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs.

Le Budget global du projet au niveau régional est de 250 millions de dollars américains, dont 90 millions de dollars pour le Burundi.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec la recommandations de s'assurer que tous les documents devant accompagner ce projet de loi sont au complet.

4. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage chargé des réformes basées sur les indicateurs internationaux de gouvernance politique, institutionnelle, économique et sociale, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Au début des années 2010, le Gouvernement du Burundi s'est lancé dans une vague de réformes relatives au climat des affaires et à l'environnement économique, politique et social, en vue d'améliorer son image internationale et ses scores dans différents classements touchant ces domaines. Des structures ont été mises en place à cet effet.

Toutefois, avec la nouvelle Constitution de 2018 et l'actuelle structure du Gouvernement, certaines structures clés du cadre institutionnel chargées de ces réformes, dont le comité de pilotage, ont été restructurées, notamment la Deuxième Vice-Présidence qui a été remplacée par la Primature.

Dans ce contexte, une révision ou adaptation du Cadre Institutionnel est nécessaire pour le redynamiser et se conformer à la nouvelle structure du Gouvernement et au contexte actuel.

Pour ce faire et pour plus d'efficacité, le Gouvernement du Burundi a pris la décision de créer un Comité de Pilotage unique qui sera chargé des Réformes basées sur les Indicateurs Internationaux et de Gouvernance Politique, Institutionnelle Economique et Sociale.

Ce Comité de Pilotage sera présidé par le Premier Ministre et sera composé de 11 Membres du Gouvernement, de 6 représentants des structures les plus concernées par ces réformes et d'un représentant du secteur privé.

Le Comité Pilotage disposera d'un bureau et sera appuyé par des Groupes Techniques de Travail.

Après analyse, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Réduire le nombre de membres du gouvernement dans le Comité de pilotage pour ne retenir que les ministères clés ;
- Supprimer le Secrétariat exécutif car le Coordonnateur du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement assurera le Secrétariat du Comité ;

5. Projet de loi portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La République du Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC), se référant à l'Accord Général de Coopération révisé entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, signé à Kinshasa, le 02

septembre 2021 et suite à la visite dans ce pays par Son Excellence Monsieur Président de la République du Burundi en juillet 2021, ont décidé de renforcer et développer les relations commerciales sur base de l'égalité et de la compréhension mutuelle, d'intensifier les liens bilatéraux d'amitié et d'étendre leur cadre de coopération.

A cet effet, un accord commercial entre les deux pays a été signé à Kinshasa le 29 avril 2022 et nécessite d'être ratifié pour qu'il entre en vigueur.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Mettre en place des mesures d'accompagnement pour que cet accord de coopération commerciale soit bien mis en œuvre ;
- Construire le pont sur la Rusizi reliant le Burundi à la République Démocratique du Congo pour faciliter la circulation des biens et des personnes entre ces deux pays;
- Faire un plaidoyer pour que la route Uvira-Bukavu soit construite afin de faciliter les échanges commerciaux entre le Burundi et la République Démocratique du Congo ;
- Evaluer les besoins nécessaires pour aligner le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité au niveau des Bureaux de normalisation remplissant les normes, afin d'assurer la compétitivité des produits transformés au Burundi.

6. Projet de décret portant création d'un Centre Public de Formation Polytechnique et de Reconversion Professionnelle, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Le Gouvernement du Burundi a pris l'engagement de développer le capital humain indispensable à la croissance et au développement social et économique.

Mais il s'observe que les offres de formation à l'enseignement fondamental, post fondamental et supérieur sont principalement orientées vers l'acquisition des connaissances mais sont peu tournées vers l'apprentissage d'un métier. Le secteur de l'éducation a jusqu'à ce jour gardé un caractère théorique, généraliste et peu professionnalisant.

En conséquence, on observe une grande masse de la population active sans compétences professionnelles et contrainte au chômage.

De plus, l'évolution rapide des technologies ne permet pas à différents personnels de s'adapter aux nouveaux outils et machines de production.

Pour faire face à cette problématique et répondre aux difficultés et défis relevés dans le secteur éducatif, le Gouvernement prévoit la création des Centres Publics de Formation Polytechnique et de Reconversion Professionnelle.

Ce genre de centres s'impose pour la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement.

Après échange et débat, le projet de décret a été **adopté** avec les observations et recommandations suivantes :

- Doter le Centre, des compétences de certifier les compétences individuelles et de délivrer à ceux qui terminent la formation le brevet de technicien supérieur ;
- Procéder à la vulgarisation de ce Centre pour que tous ceux qui pourraient être intéressés par la formation en connaissent l'existence ;
- L'inscription dans ces Centres sera volontaire et la formation sera payante ;
- S'assurer de la qualité des formateurs dans ces Centres pour qu'ils dispensent une formation pratique solide à même d'attirer les lauréats ;
- Mettre en avant les filières qui ont des débouchés dans le monde de l'emploi car ce sont elles qui attirent le plus de candidats ;
- Avant d'envisager la construction d'autres Centres, s'assurer que le Centre de Rusi fonctionne convenablement ;
- Evaluer le fonctionnement des Centres d'Enseignement des Métiers pour éventuellement trouver une autre orientation à leur donner ;
- Le Centre sera dirigé par un Directeur Général au regard de la spécificité de ses missions ;
- Faire représenter le Ministère de l'Intérieur au sein du Conseil d'Administration ;
- Envisager l'organisation d'un Atelier réunissant toutes les Universités agréées au Burundi pour échanger sur le système de prêt-bourse ;
- Mettre annuellement à jour l'ordonnance qui régleme le prêt-bourse.

7. Deuxième Amendement à l'Accord de financement du Projet d' Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) par intégration du Don n°200003623 de 9 994 500 USD du Fonds Vert pour le Climat (FVC), présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire durable, la croissance économique et l'amélioration des revenus de la population, le Gouvernement de la République du Burundi a conçu et est en train de mettre en œuvre le Plan National de Développement, notamment par une mobilisation de ressources financières nécessaires.

C'est dans ce cadre qu'avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Gouvernement de la République du Burundi a formulé le Projet d' Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi

(PIPARV-B), dont l'accord de financement initial a été signé le 13 février 2019, pour un montant de 27, 488 millions USD et une durée de 6 ans.

Le FIDA a déjà mobilisé un financement additionnel de 10 millions USD qui a fait objet d'amendement de l'Accord de financement.

Toujours avec l'appui du FIDA, le Gouvernement du Burundi a obtenu, de la part du Fonds Vert pour le Climat (FVC), un don de 9 994 500 USD pour le cofinancement du PIPARV-B.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce financement, il a été convenu de l'intégrer dans l'Accord de financement du FIDA qui est le principal financement du PIPARV-B, d'où le deuxième amendement à l'accord de Financement du PIPARV-B signé par le FIDA.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté**.

8. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement IDA n° E0930-B1 entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) signé à Bujumbura le 01 septembre 2022, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.**

L'objectif de développement du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, particulièrement pour les populations mal desservies, et d'améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics par voie numérique. La source de financement de ce Projet est un don de l'Association Internationale de Développement d'un montant de cinquante millions de dollars américains.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec la recommandation d'accélérer le digitalisation des finances publiques et de la carte d'identité numérique.

Fait à Bujumbura, le 20 octobre 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi